

Voile

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



25099520

neergelegd/ontvangen op

29 JULI 2025

Greffie

ter grante van de notaris te
notariële grante van de notaris te

N° d'entreprise 0446.334.711

Nom Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises

(en abrégé): EY Réviseurs d'Entreprises

Forme légale: Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège: 1831 Machelen (Diegem), Kouterveldstraat 7B boîte 1

Objet de l'acte : CONSTATATION (A LA DEMANDE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION) DE
L'ADHESION D'ACTIONNAIRES AVEC EMISSION DE NOUVELLES ACTIONS
- CONSTATATION (A LA DEMANDE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION) DE
LA DEMISSION D'ACTIONNAIRES AVEC ANNULATION DE LEURS
ACTIONS - CONSTATATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Ce jour, le vingt-six juin deux mille vingt-cinq.

(…)

Devant **Tim CARNEWAL**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société
"BERQUIN NOTAIRES", ayant son siège à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,

A COMPARU :

(…)

ci-après également dénommé le « **comparant** »,

agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu de décisions de l'organe d'administration de la
société à responsabilité limitée "**Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises**", en abrégé "**EY
Réviseurs d'Entreprises**", ayant son siège à 1831 Machelen (Diegem), Kouterveldstraat 7B boîte 1,
ci-après dénommée la "**Société**".

(…)

CONSTATATIONS**A. ADHESION**

Le comparant expose, sur base de la décision précitée de l'organe d'administration de la Société en
date du 19 juin 2024, et me requiert, moi, notaire, d'acter par un acte authentique ce qui suit:

(…)

2. Suite à l'adhésion précitée, **quatre (4) actions de Classe A** de la Société ont été émises et
attribuées aux actionnaires nouveaux précités (chacun une action), en échange d'un apport d'un
montant de 2.500,00 EUR par chacun, au total 10.000,00 EUR, qui a été inscrit sur le compte de
capitaux propres disponible de la Société et qui a été entièrement libéré.

(…)

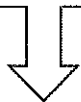
B. DEMISSION

Le comparant expose, sur base des décisions précitées de l'organe d'administration de la Société en
date du 19 juin 2024 et 18 novembre 2024, et me requiert, moi, notaire, d'acter par un acte authentique
ce qui suit:

(…)

2. Suite à la démission précitée à charge du patrimoine social, **trois (3) actions de Classe A** de la
Société au total ont été annulées.

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

C. MODIFICATION DES STATUTS - POUVOIRS

1. Suite à l'adhésion précitée avec émission de quatre (4) actions de Classe A et la démission précitée avec annulation de trois (3) actions de Classe A, la première phrase de l'article 5 des statuts est remplacée par la phrase suivante:

« *En contrepartie des apports, quatre mille deux cent soixante-neuf (4.269) actions ont été émises.* ». (...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition de l'acte, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL

Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)